



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 19 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 19 avril à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 12 avril 2024, s'est réuni, en séance publique, à Caen (salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame Catherine FLEURY, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur LECERF Marc, Monsieur POULAIN Gérard.

Autres excusés ayant donné pouvoir : –

Etaient également présents, Messieurs Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, à l'ouverture de la séance, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 18 membres.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 22 mars 2024
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Adhésions et transferts de la compétence « Eclairage public »
- Transferts de la compétence « IRVE »
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Recrutement de remplaçants d'agents absents
- Participation employeur à la protection sociale des agents du SDEC ÉNERGIE 2024

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Appel à projets - Programme de Rénovation des logements communaux à caractère social (RENOLOCO)

TRANSITION ENERGETIQUE

- Candidature au programme ACTEE +

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2024
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 2ème tranche 2024
- Programme FACE "intempérie"-"Tempête Ciaran" : tranche de travaux 2024

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 3ème tranche de Travaux 2024 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 3ème Tranche de travaux 2024 ≥ 40 k€ HT
- DTMO – Travaux d'éclairage public réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE
- Aide exceptionnelle : 80ème anniversaire du débarquement - Pose et dépose des kakémonos année 2024
- Convention bipartite relative à l'usage et l'utilisation du réseau d'éclairage public par la SAUR
- Accord de principe relatif aux demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projet du programme LUM'ACTEE+ 2024

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MARS 2024

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2024, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2024 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 22 mars dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Barbeville, Cardonville, Cordey et Douville-en-Auge
		Niveau 2	Adhésion des communes de Cardonville, Cordey Graye-sur-Mer et Ver-sur-Mer
	Compétence Contribution à la Transition Énergétique : validation du financement du plan d'actions 2023 de Valdallière		
	Convention de partenariat avec Biomasse Normandie pour l'animation Plan Métha Normandie (PMN) 2024-2026		
Mobilités bas carbone	Acquisition d'un véhicule électrique d'occasion- Aides financières – Communauté de communes Cœur de Nacre		
	Acquisition d'un cycle électrique - Aides financières – Trouville-sur Mer		

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 22 mars 2024.

MARCHES PUBLICS

 o **Consultation en cours**

Objet	Type de procédure
Prestations de conseil juridique	Adaptée ≥ 40 000 € HT
Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité	
Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2024 (relance procédure sans suite)	Procédure avec négociation
Réparation et entretien des véhicules du SDEC ÉNERGIE	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

 o **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération (Procédure d'appel d'offres)**

Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables 2024-2025	Attributaires
Lot n°1 : Bornes de 7 kva en AC avec un ou deux points de charge	SGA INEO NORMANDIE LODMI
Lot n°2 : Bornes de 22 kva en AC avec deux points de charge	SGA DBT CEV ETOTEM
Lot n°3 : Bornes de 20 à 30 kva en DC et 22 kva en AC	SGA ETOTEM DBT
Lot n°4 : Bornes de 90 à 180 kva en DC avec deux points de charge et 22 kva en AC	SGA DBT CEV INGETEAM

Le Bureau Syndical prend acte de ces résultats.

 o **Résultats de consultation, nécessitant délibérations – Procédures adaptées ≥ 40 000 € HT**

Vu le rapport de la Présidente au Bureau Syndical, joint en annexe de la délibération sous OXYAD :

Objet	Attributaire
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente de Saint-Martin-de-Mailloc	CONFORTHERMIC

A une interrogation de Monsieur Patrice GERMAIN sur l'origine des matériaux, Monsieur Alban RAFFRAY précise qu'aujourd'hui ; les panneaux ou certains de leurs composants proviennent de Chine. Les critères environnementaux qui vont progressivement devenir obligatoires dans les marchés publics vont peut-être permettre d'infléchir ce constat.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le rapport de la Présidente présenté en séance ;
- DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise CONFORTHERMIC, pour un montant du DQE de 52 690 € HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

Arrivée de Monsieur Christophe MORIN.

o Avenants nécessitant délibérations

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
INEO NORMANDIE	Travaux et maintenance EP / SL 2024 Lot 1 – Bayeux / Bessin / Bocage / Vire Noireau Lot 2 – Caen Ouest / Seules Terre et Mer – Cœur de Nacre Lot 3 – Caen Sud – Orne et Odon – Suisse Normande	Avenant de transfert de marchés d'INEO NORMANDIE vers INEO INFRASTRUCTURES IDF NORMANDIE	Sans incidence financière
GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX – CITEOS INGENIERIE NORMANDIE	Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	Avenant n° 1 Prestations supplémentaires (pose de compteur MID) – ajout d'un prix au BPU (articles R2194-2 à R2194-4 CCP)	Avec incidence financière (+ 15.45%)
		Avenant n° 2 Dispositions RGPD	Sans incidence financière

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE, dans le cadre des lots n°1, 2 et 3 de l'accord-cadre « Travaux et maintenance EP SL 2024 », le transfert des marchés de la société INEO NORMANDIE vers la société INEO INFRASTRUCTURES IDF NORMANDIE ;
- ACCEPTE, dans le cadre du marché « Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » l'ajout d'une prestation supplémentaire au BPU ;
- ACCEPTE, dans le cadre du marché « Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » l'avenant incluant des dispositions RGPD ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdits avenants, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

o Avenant ne nécessitant pas de délibération

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant
ELAIRGIE CAEN	Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de chaleur sur la commune d'Ouilly le Tesson Lot 2 - VRD / Réseaux / Chauffage / Electricité	Avenant n° 1 Travaux supplémentaires

Le Bureau Syndical prend acte de cet avenant.

o Sous-traitances 2024 :

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

➤ Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson :

Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
ELAIRGIE CAEN - CEGELEC	SICP	Fourniture et pose de calorifuge	1 000,00 €
	J2MB	Fourniture et pose de réseaux d'électricité	6 500,00 €

➤ Travaux et maintenance EP / SL :

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1 - Bayeux - Bessin - Bocage - Vire Noireau	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SATO + RESEAUX ENVIRONNEMENT	GB FORAGES DIRIGES	Forage dirigé - PORT EN BESSIN	3 420,00 €

➤ Travaux souterrains 2022 :

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
3 - CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO	OMEXOM	Etudes, pose bornes de recharges et aménagements périphériques : La Cambe- St Marcouf - Trévières	23 274,42 €
	STURNO + TEIM	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage	10 000,00 €
		HARIVEL	Travaux divers de terrassement	10 000,00 €
		I.A.T.S.T	Travaux de forage dirigé	40 000,00 €
		Entreprise VIMONT TP	Travaux Génie civil et de maçonnerie	10 000,00 €
4 - CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage	10 000,00 €
		HARIVEL	Travaux divers de terrassement	10 000,00 €
		I.A.T.S.T	Travaux de forage dirigé	40 000,00 €
6 - CC Cœur de Nacre	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	EIFFAGE ROUTE	Réfection de voiries	80 000,00 €
		BATI SERVICE SIGNALISATION	Réalisation de la signalisation horizontale et verticale. Pose de potelets de protections dans le cadre du déploiement d'installation de recharge pour véhicules électrique,	10 000,00 €
7 - CC Normandie Cabourg	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	EIFFAGE ROUTE	Réfection de voiries	80 000,00 €
		BATI SERVICE SIGNALISATION	Réalisation de la signalisation horizontale et verticale. Pose de potelets de protections dans le cadre du déploiement d'installation de recharge pour véhicules électrique,	10 000,00 €
		Forages du Nord Ouest	Exécutions de 2 forages dirigés - CRESSEVEUILLE	5 000,00 €
15 - CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage - 2024	10 000,00 €
		GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage - 2023	10 000,00 €
		HARIVEL	Travaux divers de terrassement	10 000,00 €
		I.A.T.S.T	Travaux de forage dirigé	20 000,00 €
		Entreprise VIMONT TP	Travaux Génie civil et de maçonnerie	10 000,00 €

 ➤ Travaux de raccordement 2022 :

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1A - Bessin - Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	Forages du Nord Ouest	Forages dirigés	50 000,00 €
		EIFFAGE ROUTE	Réfection de voiries	25 000,00 €
2A - Caen La Mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	Forages du Nord Ouest	Forages dirigés	50 000,00 €
		EIFFAGE ROUTE	Réfection de voiries	15 000,00 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous traitances.

ADHESIONS ET TRANSFERTS DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Par délibérations respectives en date du 7 mars 2024 et du 25 mars 2024, la communauté de communes d’Isigny-Omaha Intercom et la commune de Blainville-sur-Orne ont validé le transfert de leur compétence « Eclairage Public ».

Cependant ces transferts de compétence ne peuvent s’opérer sans l’adhésion préalable de ces collectivités au syndicat.

En effet, pour rappel, la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom créée le 1^{er} janvier 2017, est issue de la fusion des Communautés de communes d’Intercom Balleroy-Le Molay-Littry, d’Isigny-Grandcamp-Intercom et de Trévières.

A ce jour, le SDEC ÉNERGIE intervient en matière d’éclairage public sur le territoire de l’ancienne Communauté de communes Intercom Balleroy-Le Molay-Littry intégré à la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom par représentation substitution, sans que cela ne nécessite l’adhésion au SDEC ÉNERGIE de ce nouvel EPCI

Pour ce qui concerne Blainville-sur-Orne, la commune n’est plus adhérente au syndicat – c’est la Communauté Urbaine de Caen la mer qui dispose de manière obligatoire de la compétence « Electricité » sur l’ensemble de son territoire et qui, par le mécanisme de représentation/substitution, est seule adhérente au syndicat. L’adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE, préalablement à la prise de compétence « Electricité » de la communauté urbaine ne peut être invoquée

Le transfert de la compétence « Eclairage public » nécessite donc une adhésion préalable de la commune.

Si les demandes sont bien confirmées par les collectivités, elles seront soumises à l’approbation du Comité Syndical du 20 juin prochain. Les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE devront ensuite se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de la délibération du Syndicat.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue, publier un arrêté actant définitivement ces adhésions et ces transferts de compétence.

Le rétroplanning suivant est présenté à l’écran :

Comité Syndical du 20 juin 2024	Validation de ces demandes
Fin août 2024	Notification aux collectivités membres
du 1 ^{er} septembre au 30 novembre 2024	Délibérations des collectivités adhérentes
Comité Syndical du 20 octobre 2024	Etat des délibérations reçues
Décembre 2024	Arrêtés Préfectoraux
1 ^{er} janvier 2025	Mise en œuvre

Le Bureau Syndical valide ces demandes d’adhésions et de transferts de compétence, qu’il décide de soumettre à l’approbation du Comité Syndical, le 20 juin prochain, sous réserve de la réception des délibérations des collectivités.

TRANSFERTS DE LA COMPETENCE « IRVE »

Conformément aux dispositions de l’article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétence IRVE suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 22 mars 2024 :

Collectivité	Valeur des patrimoines IRVE
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER	0 €
MANERBE	
LE BREUIL-EN-BESSIN	
MANNEVILLE-LA-PIPARD	

Ces nouveaux transferts portent le nombre total de transferts de la compétence « IRVE » à 217 (216 communes + la Communauté urbaine Caen la mer).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Le Breuil-en-Bessin, Manerbe, Manneville-la-Pipard et Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes de Le Breuil-en-Bessin, Manerbe, Manneville-la-Pipard et Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger s'élève à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

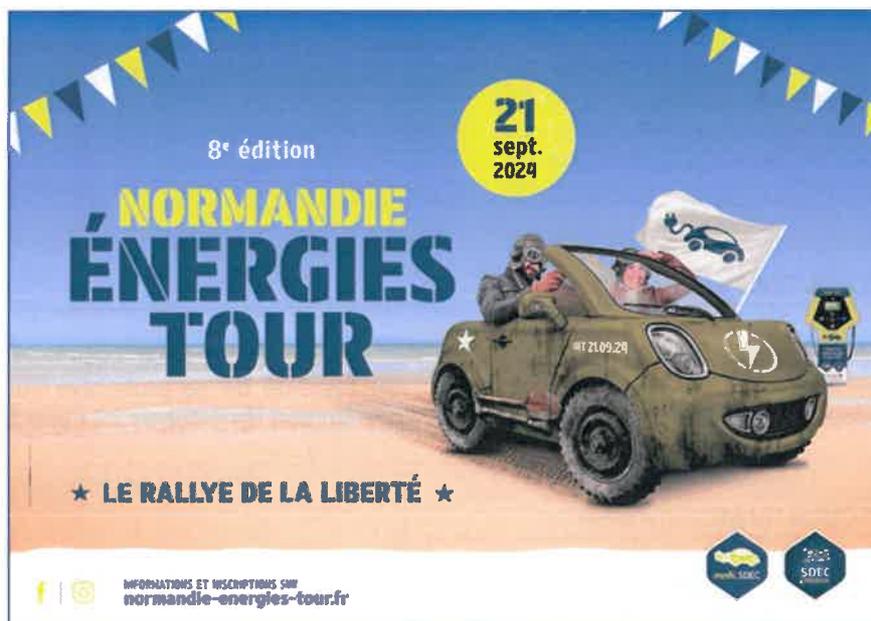
ACTUALITES

➤ Normandie Energies Tour 2024

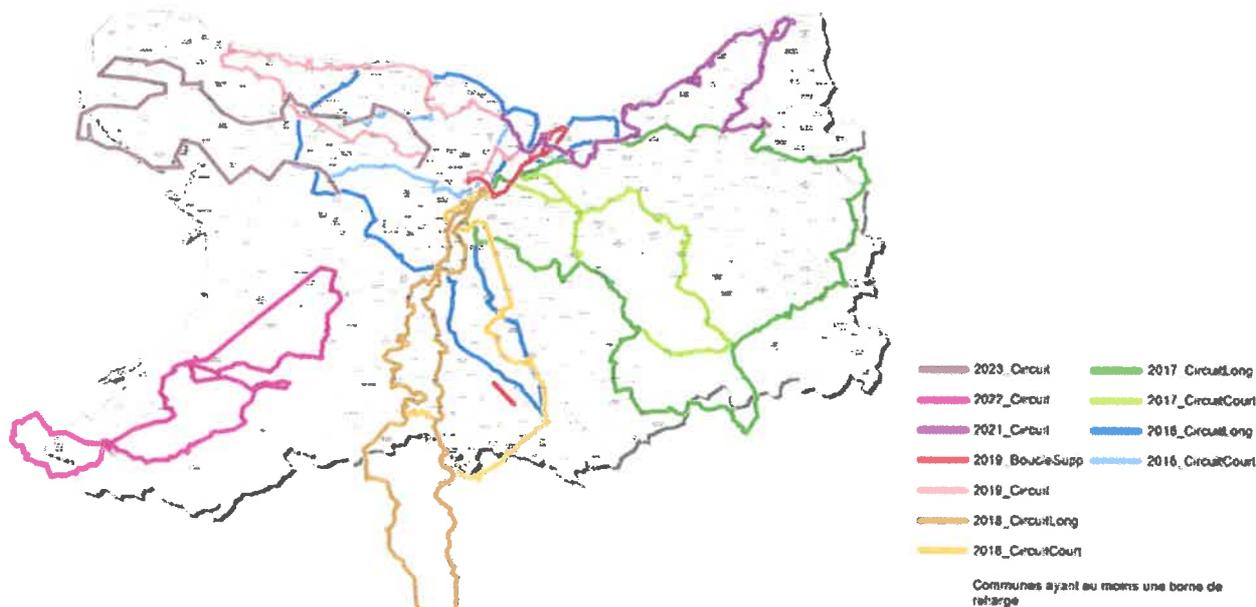
Au vu du succès des précédentes éditions, Madame la Présidente propose l'organisation de la 8^{ème} édition du Normandie Energies Tour (NET) le samedi 21 septembre prochain.

Après le Rallye des Conquérants en 2016, puis le Rallye des Gourmands en 2017, le Rallye des Marins d'eau douce en 2018, le Rallye des Libérateurs en 2019, le Rallye Pommes et Crevettes en 2021, le Rallye des Bocains en 2022 et le Rallye Biche et crapauds l'an dernier, cette nouvelle édition, intitulée le Rallye de la liberté, conduira les équipages sur les routes du 80^{ème} anniversaire du Débarquement.

Le visuel de ce nouveau rallye est présenté à l'écran :



Les précédents circuits sont rappelés au Bureau Syndical :



Les premières inscriptions seront proposées début juin.

Madame la Présidente propose de faire évoluer les tarifs d'inscription au Normandie Energies Tour, restés inchangés depuis 2019, comme suit :

- Tarif unique pour tous (particuliers, collectivités, services publics, entreprises, associations, ...) de 70 € (60 € les années passées), comprenant l'engagement d'un véhicule et d'un équipage de 2 personnes, les pauses-café, le déjeuner buffet, le cocktail apéritif et les visites.
- Tarif passager supplémentaire de 35 € par personne (30 € les années passées) – Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- Trois tarifs d'offres de partenariats différents, suivant le niveau de participation à l'événement, à savoir :

		Partenaire	Partenaire OFFICIEL	Partenaire PREMIUM
Communication	Droit d'utilisation de la mention « Partenaire du Normandie Energies Tour 2023 »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mise à disposition des goodies recyclables du partenaire dans le « paquetage » des concurrents	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Logo sur tous les supports de communication : roadbook, arche, adhésifs des voitures engagées	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Internet et réseaux sociaux	Sur normandie-energies-tour.fr : présence du logo et lien vers votre site internet sur la page partenaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sur normandie-energies-tour.fr : texte de présentation de votre structure	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Annonce du partenariat sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du NET	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Événementiel	Invitations à la remise des prix et au cocktail du samedi soir	2	5	10
	Participation au Rallye comprenant l'engagement d'un équipage de 2 personnes et d'un véhicule bas carbone, pause-café, déjeuners, animations, remise des prix, cocktail	-	1	2
	Remise d'un prix aux vainqueurs au nom de la structure partenaire le samedi soir			<input checked="" type="checkbox"/>
Montant HT 2024		600 €	1 200 €	1 700 €
Montant 2019, 2021, 2022 et 2023		500 €	1 000 €	1 500 €

Madame la Présidente invite les élus du Bureau Syndical à s'inscrire pour partager ce moment convivial, sachant que des véhicules du SDEC ÉNERGIE peuvent leur être mis à disposition.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'organisation du 8ème Normandie Energies Tour en 2024, dans les conditions exposées ci-avant ;*
- *APPROUVE les tarifs d'inscriptions au Normandie Energies Tour 2024 ;*
- *APPROUVE les trois types de tarifs « partenaires » pour cette 8ème édition ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Arrivée de Monsieur Denis CHÉRON.

○ Journée du personnel 2024

Madame la Présidente rappelle que la traditionnelle journée du personnel, annoncée dans l'échéancier 2024, est confirmée le vendredi 14 juin prochain, à la ferme de Billy, située sur la commune de Rots.

Monsieur Alban RAFFRAY présente le déroulé de cette journée :

- 8h00 : Départ en co-voiturage du SDEC ÉNERGIE
- 8h30 – 9h00 : Accueil café à la ferme de Billy
- 9h30 – 11h15 : Ateliers de travail avec les agents sur des thématiques qui seront ensuite traitées par le Comité social Territorial
- A partir de 11h00 : Arrivée des élus du Bureau Syndical
- 11h15 – 12h00 : Restitution des travaux devant les élus du Bureau Syndical
- 12h00 – 12h30 : Intervention de la Présidente et remise des médailles du travail
- 12h30 – 12h45 : Photo de groupe
- 12h45 – 14h30 : Déjeuner
- 14h30 – 16h30 : Olympiades

Les invitations seront transmises à l'issue de ce Bureau Syndical. Les élus seront invités à confirmer leur participation au plus tard le 3 juin 2024.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Impact du développement des Réseaux de Chaleurs Urbains (RCU) sur les réseaux gaz – Constitution d'un groupe de travail Ad'Hoc

La direction Transition Energétique a réalisé, à la demande de la commune de Villers-Bocage, avec Biomasse Normandie, une note pour étudier l'opportunité de réaliser un projet de réseau de chaleur urbain pour alimenter plusieurs équipements publics : le collège Simone Veil, plusieurs bâtiments communaux (dont le groupe scolaire), la piscine intercantonale, le gymnase intercommunal et l'EHPAD la Maison de Jeanne.

Ces bâtiments sont actuellement tous alimentés par le réseau de gaz (DSP de la concession historique), Avant d'aller plus avant et de lancer, des études complémentaires juridiques, techniques et économiques, Madame la Présidente propose qu'un groupe de travail ad hoc, constitués d'élus des commissions « Concessions Electricité et Gaz » et « Transition Energétique », mène une réflexion sur :

- les critères d'appréciation de l'impact du développement d'un RCU sur le territoire d'une concession gaz,
- la position du syndicat vis-à-vis des demandes des communes qui souhaitent un réseau de chaleur urbain (RCU) porté par le syndicat par transfert de compétence quand une concession gaz est existante sur le territoire.

Se sont portés volontaires :

- Pour la commission « Concessions Electricité et Gaz » : Messieurs Rémi BOUGAULT et Patrice GERMAIN
- Pour la commission « Transition Energétique » : Messieurs Marc LECERF, Gilles MALOISEL et Abderrahman BOUJRAD.

Les travaux de ce groupe de travail seront portés à connaissance du Bureau Syndical pour débattre du positionnement politique du Syndicat sur ce sujet.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide la composition de ce groupe de travail.

o Marchés de l'énergie : prises de position

Madame la Présidente rappelle que le marché subséquent n°2, qui vise à acheter l'électricité et le gaz pour l'année 2025 pour l'ensemble des membres du groupement d'achat d'énergies, lancé le 20 février dernier, a permis l'attribution des différents lots comme suit :

Lot 1 - contrats < 36 kVA	Lot 2 - contrats >36 kVA	Lot 3 - Gaz
Total Energies	Octopus Energy	Total Energies

Chaque semaine, le service Efficacité énergétique et production EnR expose aux élus de la Commission d'Appel d'Offres les tendances du marché et soumet des propositions de tunnels de prix, pour autoriser les services à couvrir les besoins 2025 des membres du groupement.

Madame la Présidente présente les résultats des premières prises de position :

Lot 1 - contrats < 36 kVA	Lot 2 - contrats >36 kVA	Lot 3 - Gaz
Total Energies	Octopus Energy	Total Energies
Achat le 3 avril 2024 à 73,15 €/MWh pour 25 %	Achat le 3 avril 2024 à 73,20 €/MWh pour 25 %	Achat le 21 mars 2024 à 31,25 €/MWh pour 25 %
Prix 2024 : 161,87 €/MWh	Prix 2024 : 157 €/MWh	Prix 2024 : 49,38 €/MWh

A l'alerte exprimée par Monsieur Hervé GUIMBRETIERE relative aux problèmes de facturation rencontrés par les communes concernées par le marché attribué à Octopus Energy, Madame la Présidente propose qu'un courrier officiel du SDEC ÉNERGIE soit adressé au fournisseur.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide cette proposition d'envoi de courrier à Octopus Energy.

o **Retour sur la rencontre annuelle avec les partenaires économiques**

Madame la Présidente confirme que les partenaires économiques du SDEC ÉNERGIE ont été invités à participer à la rencontre annuelle organisée dans l'enceinte du Château de Caen, ce jeudi 18 avril 2024.

Trois tables rondes ont été proposées de 9h à 12h30 :

1. Comment attirer les talents et répondre à nos besoins de recrutement ?
 - Présentation de l'école des travaux publics de Normandie.
 - L'école des réseaux pour la transition énergétique.
 - Les financements.
2. La trame noire ou comment modifier nos pratiques pour mieux respecter la diversité ?
 - Présentation du référentiel trame noire sur le territoire du SDEC ÉNERGIE.
 - Mise en œuvre par le Syndicat.
3. Comment la transition énergétique impacte nos métiers ?
 - Accompagnement du SDEC ENERGIEI proposé aux communes pour les aider à définir leurs zones d'accélération
 - Photovoltaïque et bois-énergie : le SDEC ÉNERGIE à la manœuvre.
 - Quelles retombées pour les entreprises ?

Les débats et échanges ont pu se poursuivre, en aparté, autour d'un cocktail déjeunatoire.

Pour clôturer la journée, une présentation et une visite du chantier de transformation du château en parc paysager ont été proposées dans l'après-midi.

En lien avec cette 2nde table ronde, Madame la Présidente propose à Monsieur Franck GUÉGUENIAT d'exposer les résultats de l'expérimentation menée sur la commune d'Epron, avec le dispositif « J'allume ma rue ».

Monsieur le Maire rappelle qu'un site internet permet aux usagers, via leur géolocalisation, de demander l'allumage de la rue dans laquelle ils se situent durant 5 mn.

Cette expérimentation a été menée sur 60% du territoire de la commune et permet une extinction de l'éclairage public entre 22h30 et 6h.

Cet allumage à la demande est aujourd'hui proposé sur une plus grande partie de la commune, sans avoir généré de remarque de la part des usagers. La plupart des personnes hostiles à l'expérimentation lors de sa présentation est aujourd'hui convaincue de l'intérêt du dispositif. A noter que seules 4 à 5 prises en main sur l'éclairage sont enregistrées par nuit.

La mairie est en possession de codes de sécurité permettant de relancer l'allumage complet de la commune en cas d'accident majeur.

Ce dispositif nécessite un faible investissement (200 € par module, soit pour la commune entre 2 000 et 3 000 €) permet de réaliser des économies substantielles, permettant de couvrir l'augmentation des coûts de l'énergie.

Cette expérimentation est reconnue au-delà des frontières de la commune.

Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT réitère ses remerciements au SDEC ÉNERGIE pour son accompagnement.

Monsieur Alban RAFFRAY précise que cette réunion a rencontré un franc succès et qu'à l'exception d'une seule entreprise, contrainte par un évènement de dernière minute, toutes les entreprises travaillant avec le Syndicat ont répondu présentes.

Les principaux échanges ont porté sur la table ronde dédiée à la trame noire.

Monsieur Denis CHÉRON a salué la qualité des interventions et particulièrement celle de Madame Hélène CHAUVEAU, Directrice Transition Énergétique, en poste depuis à peine 4 mois, à l'occasion de la table ronde dédiée à la transition énergétique.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Dotation FACÉ 2024 - Contrôle**

Madame la Présidente annonce que le contrôle du SDEC ÉNERGIE, réalisé par l'Etat, du 16 au 18 avril dernier, sur l'utilisation des dotations FACÉ, s'est bien déroulé. A noter que le Syndicat n'avait pas été contrôlé depuis 2019.

Monsieur Alban RAFFRAY précise que 12 chantiers réalisés entre 2020 et 2022 ont fait l'objet d'un contrôle à la fois sur la partie technique sur site mais également sur la partie administrative des dossiers :

- o La vérification de la cohérence entre les montants portés sur les factures et ceux déclarés sur les certificats de demande de paiement ;
- o La cohérence des longueurs entre les plans, les factures et le terrain ;
- o L'absence de ligne de facturation éclairage public ;
- o La confirmation du réel achèvement des travaux (réception de chantier, absence de reliquat, ...) et leur qualité de réalisation

Une restitution de l'auditeur est prévue ce 19 avril après-midi. Madame la Présidente reviendra vers le Bureau Syndical pour l'annonce des conclusions définitives.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 9 avril 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ **Ressources Humaines**

RECRUTEMENT DE REMPLAÇANTS D'AGENTS ABSENTS

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, les dispositions de l'article L. 332-13 du même code prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent :

- autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou
- indisponibles en raison ;
 - o a) d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
 - o b) d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

La liste des motifs justifiant le recours au recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence d'un fonctionnaire titulaire ou d'un agent contractuel au titre d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique a été adressée aux élus en annexe de la note de synthèse jointe à leur convocation.

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent et éviter ainsi le recours aux contrats de mise à disposition (frais supplémentaires et profils inadéquats).

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la Présidente à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil ;*
- *DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget primitif 2024 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS DU SDEC ÉNERGIE 2024

Pour rappel, le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, offre la possibilité pour les employeurs publics de verser une aide à leurs agents sur le risque santé et /ou prévoyance.

Afin de respecter pleinement les dispositions légales en vigueur et de renforcer la politique sociale du SDEC ÉNERGIE, le Bureau Syndical du 30 novembre 2012 a décidé d'accorder le versement mensuel d'une participation financière directement aux agents, en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cette participation a été revalorisée par délibération du Bureau Syndical le 20 novembre 2020, pour la période 2021-2023, comme suit :

- 47 € pour un agent dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 380 ;
- 41 € pour un agent dont l'indice majoré compris entre 381 et 600 ;
- 35 € pour un agent dont l'indice majoré est supérieur à 601.

Dans l'attente d'une nouvelle proposition du Comité Social Territorial, qui se réunira en juin, d'accompagnement du syndicat en matière de prévoyance et de santé, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de reconduire ces montants pour l'année 2024.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la reconduction, pour l'année 2024, de la participation du SDEC ÉNERGIE à la protection sociale des agents, établie à :
 - o 47 € pour un agent dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 380 ;
 - o 41 € pour un agent dont l'indice majoré compris entre 381 et 600 ;
 - o 35 € pour un agent dont l'indice majoré est supérieur à 601.
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6478 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 4 avril 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Pour les 7 projets concernés, d'un montant de 116 014,00 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élève à 82 786,02 € pour les extensions du réseau et à 11 705,42 € HT pour les renforcements du réseau :

TOTAL OUVRAGES COMMUNAUX ET ACTIVITES ECONOMIQUES						
7 PROJETS	Longueur en ml	Coût en € HT	FINANCEMENT EN € HT			
			EXTENSION			RENFORCEMENT
			SDEC ÉNERGIE	PCT	PETITIONNAIRE	SDEC ÉNERGIE
	1 168	116 014,00	36 380,42	46 405,60	4 538,40	11 705,42
			82 786,02			

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour les 7 projets proposés pour un montant de 82 786,02 € HT pour les extensions du réseau et de 11 705,42 € HT pour le renforcement du réseau ;

- DIT que les participations des pétitionnaires seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES

Les demandes suivantes de soutiens financiers à l'extension du réseau électrique pour l'alimentation de lotissements privés réceptionnées par le SDEC ÉNERGIE (communes de catégorie C) sont présentées aux élus du Bureau Syndical comme suit :

COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT		
				SDEC ÉNERGIE	PCT 40 %	COMMUNE
CAHAGNES	Alimentation d'un futur lotissement privé "LE CLOS DES LOGES" - 17 lots	25	4 754,15 €	1 901,66 €	1 901,66 €	950,83 €
GRAINVILLE-LANGANNERIE	Transformation d'un bâtiment existant en habitation répondant à des besoins liés à l'handicap	79	8 269,00 €	1 653,80 €	3 307,60 €	3 307,60 €
LE FRESNE-CAMILLY	Alimentation d'un lotissement privé 'Rue du Bout Renard' - 11 lots	20	6 475,32 €	2 590,13 €	2 590,13 €	1 295,06 €
VAL D'ARRY (MISSY)	Alimentation d'un futur lotissement privé 'Le Chardronnet' - 27 lots	170	19 216,04 €	7 686,42 €	7 686,42 €	3 843,21 €
TOTAL		294	38 714,51 €	13 832,00 €	15 485,80 €	9 396,70 €
				29 317,80 €		

Madame la Présidente soumet ces projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour les 4 projets proposés pour un montant de 29 317,81 € pour les extensions du réseau (dont PCT), les projets relevant d'un site privé ;
- DIT que les participations des communes seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

M. Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 3 avril 2024 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

APPEL A PROJETS - PROGRAMME DE RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX A CARACTERE SOCIAL

Monsieur Cédric POISSON rappelle que, dans le cadre du projet stratégique, le SDEC ÉNERGIE s'est fixé l'objectif d'accompagner les collectivités dans la rénovation des logements à caractère social.

L'objectif de l'appel à projet proposé est donc de favoriser la mise à disposition de logements performants, peu consommateurs d'énergie, à destination d'un public vulnérable, en apportant une aide financière aux communes du Calvados pour les travaux de rénovation énergétique de leurs logements à caractère social.

Conformément aux contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 28 mars 2024, le montant des aides octroyées est le suivant (dans la limite de l'enveloppe financière dédiée au dispositif) :

Pour les communes de catégories B et C

L'aide s'élève à 30% de la part restant à la charge de la commune, plafonnée à 5 000 €/logement.

Elle pourra être majorée pour des logements qui atteindront une performance énergétique Type BBC Rénovation.

Les collectivités candidates devront se conformer au règlement, comprenant notamment les conditions d'éligibilité des projets et les dépenses éligibles et dont les principaux points sont :

- Projet situé dans le Calvados qui concerne la rénovation d'un logement, ou d'un ensemble de logements, déjà existant, (ou transformation d'un bâtiment).
- Une maîtrise d'ouvrage communale, ou un bail à réhabilitation.
- Le logement (ou l'ensemble de logements) aura pour finalité de loger des ménages à revenus modestes et devra afficher des loyers modérés.
- Des exigences de performances énergétiques (atteindre à minima une classe énergétique finale D, avoir un audit énergétique conforme au cahier des charges de l'ADEME, définir un programme de travaux et avoir un plan de financement détaillé),
- Travaux conformes aux exigences des certificats d'économie d'énergie (CEE) en vigueur au moment du dépôt de la candidature.

La date de lancement de l'appel à projets est fixée fin avril 2024. Les candidatures devront parvenir au SDEC ÉNERGIE avant le 31 octobre 2024 en vue d'une annonce des résultats en décembre.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE du lancement de la première édition d'un appel à projets pour le financement de travaux de rénovation des logements communaux à caractère social pour l'année 2024 selon les modalités détaillées ci-avant ;*
- *ACTE que cet appel à projets est doté d'une enveloppe de 40 000 € au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *APPROUVE le règlement de l'appel à projets et notamment le montant des aides allouées ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 20422 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRANSITION ENERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Energétique, Monsieur Alban RAFFRAY présente les travaux de la commission, réunie le 10 janvier 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

CANDIDATURE AU PROGRAMME ACTEE +

En juillet 2023 la FNCCR a lancé le programme ACTEE + financé par les certificats d'économie d'énergie.

Dans le cadre de ce programme, la FNCCR a lancé un appel à manifestation d'intérêt dont l'objectif premier est d'apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Il est attendu que les fonds attribués via ce programme génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin du programme et la mise en place de plans de travaux.

Ce programme vise à financer les coûts organisationnels liés à la mutualisation des actions permettant de massifier la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. Il permet de financer des postes d'économie de flux, des audits et autres études énergétiques, des petits équipements ainsi que la maîtrise d'œuvre.

Le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments depuis plus de 10 ans.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Caen la mer, accompagne également les communes de son territoire dans ce domaine.

La candidature conjointe de la Communauté urbaine de Caen la mer et du SDEC ÉNERGIE permet de financer des dépenses engagées par le syndicat ou par les communes accompagnées dans le cadre des travaux de rénovation énergétiques de leurs bâtiments.

Le tableau suivant présente les dépenses pour lesquelles un financement est demandé à la FNCCR, dans le cadre de cette candidature :

	Dépenses pour lesquelles un financement est demandé à la FNCCR (coût global)	Subventions attendues
Lot 1 - poste d'économe de flux pour une période de 2 ans	100 000 €	65 000 €
Lot 2 - instrumentation	44 450 €	22 225 €
Lot 3 - 120 études énergétiques et 15 études relamping	675 000 €	337 500 €
Lot 4 - maîtrise d'œuvre	496 000 €	289 015 €
Lot 5 - 39 accompagnements - AMO et formation/sensibilisations	57 000 €	28 500 €
Total	1 372 450 €	742 240 €

Considérant l'engagement du SDEC ÉNERGIE et de la Communauté urbaine Caen la mer dans le programme ACTEE + Fonds Chêne, avec la Communauté urbaine Caen la mer comme coordinateur du groupement et le projet de convention définissant les modalités de suivi et de pilotage du projet, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'approuver le partenariat proposé.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE le dépôt d'une candidature au programme ACTEE + Fonds Chêne en groupement avec la Communauté Urbaine Caen la mer, celle-ci étant le porteur du groupement ;*
- *APPROUVE les modalités de partenariat avec la Communauté Urbaine Caen la mer, dans le cadre du programme ACTEE + Fonds Chêne ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer les conventions associées, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

En l'absence de Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, Monsieur Denis CHÉRON présente les travaux de la commission, réunie le 12 avril 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ Programmes de travaux – Tranches 2024

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2024

La commission propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2024, pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 16 projets, pour un montant de 257 830 € HT, dont 41 671 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets et 216 159 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la quatrième tranche de travaux 2024 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (16 projets, pour un montant de 257 830 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581923 – Travaux Electricité du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 2EME TRANCHE 2024

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2024, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 33 projets, pour un montant de 5 623 206 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2024 d'effacement coordonné des réseaux (33 projets, pour un montant de 5 623 206 € TTC) ;*
- *DIT que les travaux correspondants relèvent du Programme travaux d'effacement de réseaux 2024 ;*
- *DIT qu'une partie de ces investissements relève des finalités du second PPI, en cours d'établissement : finalités A Renforcement réseau BT en zone rurale, B Sécurisation BT fils nus en zone rurale, C Sécurisation BT fils nus en zone urbaine et D Enfouissement de réseau BT autre que BT fils nus des communes en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h ;*
- *DIT que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au budget principal :*
 - *pour les travaux Electricité – 2315,*
 - *pour les travaux Eclairage Public – 2317 et dans le cadre d'opérations sous mandat –4581,*
 - *pour les travaux de Génie Civil – 2315 et dans le cadre d'opérations sous mandat –4581*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME FACÉ "INTEMPERIE» -"TEMPETE CIARAN" : TRANCHE DE TRAVAUX 2024

Le SDEC ÉNERGIE a élaboré en collaboration avec ENEDIS un programme spécifique « intempéries » constitué de 28 dossiers pour un montant de travaux de 2.1 M€. Le Syndicat dispose d'un délai de 2 ans pour réaliser les travaux qui bénéficieront d'une dotation d'1.5 M€.

La commission propose au Bureau Syndical une tranche 2024 de ce programme de travaux « intempéries » concernant la pose en aérien ou en souterrain de câbles basse tension pour 18 projets pour un montant de 912 750 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la tranche de travaux intempéries 2024 proposée (18 projets pour un montant de 912 750 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du Budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 12 avril 2024 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 3EME TRANCHE DE TRAVAUX 2024 < 40 k€ HT

Monsieur Jean LEPAULMIER présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagées depuis le Bureau Syndical du 22 mars 2024, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT (48k€ TTC).

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension / Renouvellement	87	252 004 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	17	282 731 €
	Fonds Vert	3	78 526 €
Signalisation Lumineuse		3	7 860 €
TOTAL		110	621 121 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces opérations.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 3EME TRANCHE DE TRAVAUX 2024 ≥ 40 K€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2024, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme Travaux	Commune / Localisation	Projet	Montant TTC des travaux
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)	LES MONTS D'AUNAY	RENOUVELLEMENT FOYERS PROGRAMME R30 TRANCHE 2024	52 800 €
	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN		76 934 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE		77 760 €
	COURSEULLES-SUR-MER		111 400 €
	LION-SUR-MER		150 671 €
SOUS-TOTAL			469 565 €
Fonds Vert	AUTHIE	PROGRAMME FONDS VERT	62 072 €
SOUS-TOTAL			62 072 €
TOTAL			531 637 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la troisième tranche 2024 de travaux d'éclairage public ≥ 40 000 € HT (Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (programme R30) et Fonds Ver, pour un montant de 531 637€ TTC ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis à disposition ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DTMO – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISES PAR LA COLLECTIVITE SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (DTMO) suivante, susceptible d'être mises en œuvre pour des travaux d'éclairage public :

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Montant TTC du devis du réseau	Proportion EP / Coût global du projet
LANGRUNE SUR MER	B2	Aménagement de la place du 6 juin et du front de mer	EP	1 101 451,67 €	81 477 ,00 €	7,4 %

Le projet de convention a été joint en annexe de la note de synthèse jointe à la convocation des élus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE cédera temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public, à Langrune-sur-Mer au titre des travaux d'aménagement de la place du 6 juin et du front de mer ;
- ADOPTE la convention correspondante ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

AIDE EXCEPTIONNELLE : 80EME ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT - POSE ET DEPOSE DES KAKEMONOS ANNEE 2024

Pour rappel, dans le cadre du 75ème anniversaire du Débarquement et avec le soutien du SDEC ÉNERGIE (prise en charge du contrôle technique des mats concernés ainsi que les procédures de consignation/déconsignation et aide de 35% chaque année pendant 5 ans, aux communes, adhérentes au SDEC ÉNERGIE, le sollicitant pour la pose/dépose des kakemonos), des kakemonos ont été installés sur les mats d'éclairage pour former un chemin traversant les cinq plages du Débarquement, soit environ 80 km de côte.

Cet accompagnement initié en 2019 a pris fin en 2023.

A l'approche des commémorations du 80ème anniversaire du Département, le Syndicat est de nouveau sollicité par la commune de Longues-sur-Mer via le Comité du Débarquement pour la pose des kakémonos sur les mâts d'éclairage public.

Madame la Présidente propose d'accorder une nouvelle aide financière exceptionnelle aux communes ayant transféré leur compétence, à hauteur de 30 % pour cette année 2024 pour la pose et dépose des kakemonos, ainsi que d'assurer la consignation de l'armoire électrique sur demande de la collectivité.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une aide de 30 % pour 2024 aux communes adhérentes au SDEC ÉNERGIE le sollicitant, pour la pose/dépose des kakémonos ;
- DECIDE de prendre en charge les procédures de consignation/déconsignation ;
- DIT que cette aide sera appliquée pour l'année 2024 et sera imputable à l'article 2317 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

CONVENTION BIPARTITE RELATIVE A L'USAGE ET L'UTILISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SAUR

Dans le cadre de la modernisation du service de distribution d'eau, le syndicat mixte de « l'Eau du bassin Caennais » souhaite procéder à la lecture automatique des compteurs d'eau en utilisant des compteurs communicants via un réseau hertzien LoRa et demande à pouvoir utiliser les mâts de stade de grande hauteur pour poser les concentrateurs de signal sur les points hauts des communes.

Le projet de convention type porte ainsi sur l'installation des concentrateurs sur les mâts de stade et leurs conditions d'utilisation et d'exploitation.

La SAUR s'engage à ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du réseau d'éclairage, notamment, pendant la phase d'établissement des concentrateurs. Elle s'engage à faire respecter la présente convention notamment par les entreprises travaillant pour son compte.

La convention prendra effet à la date de signature de l'ensemble des parties. La date d'échéance correspond au terme du contrat d'affermage entre le syndicat mixte et la SAUR.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention générale relative à l'usage et l'utilisation du réseau d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation de répéteurs sur support d'éclairage, afin de permettre la mise en place d'un système de télérelève de compteurs d'eau proposée ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

ACCORD DE PRINCIPE RELATIF AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DU PROGRAMME LUM'ACTEE+ 2024

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'appel à projet LUM'ACTEE+ a pour objectif de lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique du parc d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE, éligible aux subventions du programme LUM'ACTEE +, est susceptible de déposer un ou plusieurs dossiers de demande de subvention au titre de ce programme, notamment pour :

- Les outils de suivi de type contrôleurs pour les armoires de commandes ou autres,
- Les études et travaux liés aux projets de rénovation énergétique des collectivités,
- Le coût interne de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme de travaux.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de donner son accord de principe pour qu'elle puisse réaliser les demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projet du programme LUM'ACTEE+ 2024.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la Présidente à solliciter des demandes de subventions dans le cadre du programme LUM'ACTEE + au titre de la rénovation énergétique du parc d'éclairage extérieur des collectivités adhérentes à cette compétence ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.
En l'absence d'observation, Madame la Présidente lève la séance à 11h45.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Patrice Germain".

Patrice GERMAIN



La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Catherine Gourney-Leconte".

Catherine GOURNEY-LECONTE